



APPEL À PROPOSITIONS

POUR LA MISE EN PLACE DES :

« UNITES DE RECHERCHE ASSOCIEES AU CNRST »

Dans le cadre de la politique de structuration de la recherche scientifique nationale et conformément à la loi 80-00 relative au CNRST, et qui fait de cet organisme un opérateur structurant de la recherche au Maroc, le Centre a apporté jusqu'à présent un soutien à des projets de recherche, dans le cadre de programmes nationaux (PARS, PROTARS I, II et III), et à des réseaux de recherche (pôles de compétences). En 2008, il lance une nouvelle action ayant pour objectif de soutenir des unités opérationnelles de recherche pour en faire des centres de référence.

Les structures de recherche concernées sont les Equipes, Groupes, Laboratoires et Centres de recherche. Elles porteront le label : « unités de recherche associées au CNRST » (URAC). Ce label correspond à une reconnaissance des compétences qui constituent l'unité concernée et devra permettre une meilleure mobilisation de ces compétences pour le développement d'une recherche de haut niveau. Les URAC seront liées au CNRST par des contrats d'association impliquant leurs institutions. Dans le cadre de ce partenariat, il leur sera octroyé une subvention financière et/ou des moyens humains et matériels pour contribuer à la réalisation d'un programme de recherche pluriannuel proposé par l'unité et approuvé par les comités scientifiques du CNRST.

Seules peuvent présenter leur candidature les unités de recherche accréditées par leur institution d'appartenance au moment du dépôt de leur demande auprès du Centre.

Le CNRST procédera, à travers ses comités scientifiques, à l'évaluation des propositions soumises et à la sélection des unités de recherches qui lui seront associées. Les dossiers de présentation devront contenir toutes les pièces susceptibles d'aider les experts dans leur évaluation.

Conditions d'éligibilité

- Les structures de recherche candidates devront :
 - être accréditées par leur institution d'appartenance.
 - avoir un programme et une stratégie de recherche pluriannuels clairs ;
 - être dotées de ressources humaines et matérielles en adéquation avec leur programme scientifique ;
 - mener des recherches ayant un réel impact scientifique et/ou socio-économique pour le pays ;
 - avoir une production scientifique importante et de haut niveau.

- Les thèmes de recherche développés au sein de la structure peuvent concerner la recherche fondamentale, la recherche appliquée ou la recherche-développement.
- Chaque candidature pour l'association de la structure au CNRST doit être approuvée et signée par le responsable de l'institution concernée (Président d'Université ou Directeur d'Etablissement de Formation des Cadres ou Directeur d'Etablissement public de recherche).

Dispositions générales

- les conditions d'association de l'unité au CNRST feront l'objet d'un contrat, d'une durée de quatre ans, liant ce dernier à l'université (pour les unités de recherche universitaires) ou l'établissement (pour les unités relevant des établissements de formation des cadres et organismes publics de recherche) dont dépend cette unité ;
- Toute structure retenue dans le présent appel à propositions doit s'engager à se doter d'un conseil de l'unité et d'un règlement intérieur compatibles avec le mode de gestion de l'institution abritant la structure. Ce conseil, présidé par le responsable de l'unité et composé de représentants du personnel de l'unité, contribue à la gestion de celle-ci ;
- le conseil de l'unité doit se réunir trois fois par an et autant que de besoin ;
- Certaines URAC pourront être dotées d'un conseil scientifique dont la composition sera arrêtée d'un commun accord entre le CNRST et l'établissement dont relève la structure. Ce conseil scientifique procédera à l'évaluation interne des activités de l'unité. Cette évaluation pourra se répéter chaque fois que cela est jugé utile ;
- Le versement de la dotation accordée par le Centre se fera annuellement. Le renouvellement d'une année à l'autre sera conditionné par une évaluation positive des activités de recherche menées par l'unité durant l'année passée. Cette évaluation sera réalisée par les comités scientifiques du Centre ;
- les moyens financiers accordés par le CNRST à l'unité retenue doivent servir exclusivement à la mise en œuvre de la politique scientifique de l'unité indiquée dans la candidature ;
- l'URAC doit envoyer au Centre par voie hiérarchique un rapport d'activité tous les ans ;
- les publications et communications faites par une URAC devront porter la mention : « unité associée au CNRST » ;
- Conformément à la loi organisatrice du CNRST (Loi 80-00), ce dernier dans la mesure de ses moyens, pourra mettre à la disposition de l'unité associée son personnel de recherche. Cette affectation fera l'objet d'une convention entre les deux parties ;
- l'unité de recherche associée au CNRST peut conclure librement des contrats de recherche avec des organismes tiers, publics ou privés. Ces contrats peuvent comporter des clauses de confidentialité et de propriété industrielle.

Sélection des URAC

Les Comités scientifiques du CNRST procéderont à l'évaluation des propositions soumises au CNRST et à la sélection des URAC sur la base des principaux critères suivants :

- Clarté du programme et stratégie de recherche pluriannuels de l'unité ;
- Pertinence des thématiques de recherche développées ;
- Originalité et pertinence scientifique des projets de recherches ;
- Pertinence des enjeux scientifiques et/ou socio-économiques et industriels des recherches qui y seront développées ;

- Adéquation des méthodes et techniques proposées et des objectifs à atteindre ;
- Qualité de la production scientifique ;
- Adéquation des ressources humaines et matérielles et le programme scientifique de l'unité;
- Justification de l'association au CNRST pour la réalisation de ses projets de recherche ;
- Adéquation des moyens demandés et des recherches qui seront menées.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre, **dans l'ordre ci-après indiqué**, les rubriques suivantes :

I - Renseignements concernant la structure :

I.1-Intitulé de la structure :

- Département :
- Etablissement :
- Université :
- Pôle de compétences :
- Adresse postale complète (N^o, rue, boîte postale, code postal,...),
- téléphone, fax, site web,...

I.2-Responsable de la structure :

Nom, prénom, grade, spécialité, téléphone mobile, e-mail,...

I.3-Dates et signatures des responsable de la structure, chef d'établissement et Président de l'université (s'il s'agit d'un établissement universitaire).

II -La recherche :

II.1-Le domaine d'activité de la structure :

- Sciences mathématiques, physiques, de l'ingénieur, informatique, NTIC,...
- Sciences médicales, agricoles, de la vie, de la terre,...
- Lettres, sciences humaines, sociales, juridiques, économiques, politiques, de gestion, de l'éducation,...

II.2-les disciplines et spécialités concernées dans la structure ;

II.3-les mots clés définissant le champ de recherche de la structure ;

II.4-Politique scientifique et stratégie de recherche de la structure pour les 4 années d'association au CNRST.

Préciser, notamment :

- les thèmes de recherche développés par l'unité,
- leurs retombées scientifiques et/ou technologiques,
- leurs retombées socio-économiques,...

II.5-Projet(s) de recherche de la structure :

Pour chaque projet : titre, mots clés, résumé, description, intérêt scientifique, objectifs, plan de travail et calendrier de réalisation, méthodes et techniques de travail qui seront utilisées, valorisation attendue des résultats, chercheurs permanents et non permanents impliqués dans le projet, partenaires nationaux et étrangers, ...

II.6-Les membres de la structure :

La composition de la structure est importante et le rôle et les activités de chaque membre doivent être clairement décrits ainsi que : le nom, le prénom, le grade, la spécialité,...

II.6.1- Permanents : chercheurs, ingénieurs, techniciens et autres.

Joindre, en annexe (1), un curriculum vitae succinct et une lettre d'adhésion au projet d'association au CNRST, pour chacun des chercheurs impliqués dans les activités de recherche que la structure se propose de mener pendant cette période d'association.

En outre, chacun de ces chercheurs permanents doit remplir on-line le formulaire de la base de compétences de l'Institut Marocain de l'Information Scientifique et Technique (IMIST) sur le site web : www.imist.ma.

II.6.2- Non permanents : post-doctorants, doctorants, étudiants préparant le master, stagiaires,...

Indiquer pour chacun d'eux le titre de sujet de recherche, l'encadrant et joindre, en annexe (2), les curriculum vitae succincts de ces chercheurs non permanents.

II.7-Production scientifique pendant les 5 dernières années :

II.7.1-Publications faites par les membres de l'unité :

Prière de n'indiquer que les publications des membres de l'unité parues ou acceptées (joindre la lettre d'acceptation), pendant les 5 dernières années, en précisant le titre exact de la publication, les auteurs et les références bibliographiques usuelles (titre complet de la revue, le volume, l'issue, les numéros de pages et l'année).

II.7.2-Communications orales ou par affiches (posters) présentées par les membres de l'unité dans des manifestations scientifiques nationales et internationales pendant les 5 dernières années : titre complet de la communication, auteurs, intitulé de la manifestation, date et lieu d'organisation.

II.7.3-Brevets déposés par les membres de l'unité : partenaires industriels, domaines, et références usuelles.

II.7.4-Ouvrages de recherche publiés par les membres de l'unité ou auxquels ils ont contribué : titre, auteur(s), maison d'édition, année de parution,...

II.7.5-Thèses de doctorat préparées au sein de l'unité pendant les 5 dernières années : indiquer : identité du doctorant, titre de la thèse, encadrant(s), date de soutenance,...

II.7.6-Habilitations préparées au sein de l'unité pendant les 5 dernières années : prénom et nom de l'auteur, titre de l'habilitation, encadrant, date de soutenance,...

II.7.7-DESA préparées au sein de l'unité pendant les 5 dernières années : identité de l'auteur, titre du mémoire, encadrant, date de présentation,...

(Joindre, en annexe (3), copies des : 1^{ères} pages des publications, résumés des communications, 1^{ères} pages des mémoires de thèses de doctorat, habilitations et DESA soutenus et 1^{ères} pages des brevets déposés).

II.8-Equipements scientifiques :

- équipements scientifiques importants :
 - ❖ disponibles au sein l'unité,
 - ❖ accessibles au sein de l'établissement et/ou l'université d'appartenance.
- surface des locaux propres à l'unité (en mètres carrés)

II.9-Sources de financement des recherches menées au sein de l'unité :

Indiquer les origines, natures et montants des différents financements des activités actuelles de l'unité (Université, CNRST, pôle de compétences, secteur socio-économique, contrats, coopération, autres...).

II.10-Collaborations scientifiques menées avec des partenaires nationaux et/ou étrangers :

Indiquer les noms de ces unités, leurs adresses, sujets de recherche menés en commun, production scientifique commune, type de collaboration menée (tâches et contributions de chaque unité dans les projets de recherche menés en commun), l'intérêt de cette collaboration,...

II.11-Collaborations menées avec des partenaires industriels ou socio-économiques :

Indiquer la nature des collaborations existantes et les services et/ou prestations que la structure peut offrir aux milieux socio-économiques.

II.12-Fonds documentaires de l'unité

Si l'unité dispose d'un fonds documentaire (ouvrages et périodiques de recherche), préciser très succinctement son contenu et sa provenance.

II.13- autre(s) information(s) susceptible(s) d'appuyer la candidature de l'unité.

III-Moyens ⁽¹⁾ demandés :

Le CNRST peut contribuer à l'achat d'équipements scientifiques et au budget de fonctionnement de l'unité. La contribution financière demandée au Centre doit être justifiée avec le plus de précision possible. La dotation **ne doit pas dépasser cent mille dirhams par an**. Les moyens demandés doivent être indiqués dans l'ordre de priorité.

Procédure

- Les dossiers de propositions sont à adresser, en 3 exemplaires, au Directeur du CNRST, sous couvert du :
 - Président de l'université (pour les établissements universitaires),
 - ou Directeur de l'établissement (pour les établissements de formation des cadres),
 - ou Responsable de l'organisme public de recherche ;
- La date limite du dépôt des propositions est fixée au **15 juillet 2008 à 16 h** ;

(1) Les UATRS du CNRST (<http://www.cnrst.ma/uatrs/>) disposent d'équipements scientifiques. Si leur utilisation est envisagée, il est recommandé d'inclure le coût des prestations dans le budget sollicité.

- Une version électronique (document word : caractères de type times new roman, titre et sous-titres en gras, taille 12 et interligne simple) doit être également envoyée à l'adresse électronique suivante : urac@cnrst.ma.;
- durant le processus d'évaluation des propositions soumises, des informations complémentaires peuvent être demandées aux responsables des unités concernées ;
- Les responsables des unités retenues se verront notifier cette acceptation par courrier du Directeur du CNRST.